

Affaire Rukara : L'Ombudsman burundais aurait-il peur de s'exprimer ?

@rib News, 13/06/2012 LE PARLEMENT DOIT VOLER AUSECOURS DE MOHAMED RUKARA ! Par Pancrace Cimpaye Le silence assourdissant de Monsieur Mohamed RUKARA est loquent ! L'homme qui a l'habitude de rentrer et de sortir de son bureau tambour battant, aujourd'hui, il se fait discret. Il entre dans son bureau tel un prisonnier qui rentre dans une cellule d'isolement. Le sourire a disparu. Un regard hagard et une mine renfrognée ne laissent planer aucun doute : RUKARA a peur ! Il a raison d'avoir la frousse. Le scandale de blanchissement d'argent vient d'éclater au très mauvais moment. En effet sa copine (nyumba ndogo en swahili) vient de passer plus ou moins deux mois dans la maison d'arrêt d'ARRAS, c'est en France. Le mobile de l'incarcération étant le trafic de trafic, quel est le degré de participation de Rukara ?

Si l'aventure Rukara est liée à ce trafic les conséquences sont fâcheuses pour toute la nation burundaise en général et plus particulièrement pour les dignitaires en possession des documents de voyage diplomatiques. Le risque est grand de traiter ces documents de voyage comme on traite le permis de conduire burundais en Belgique. Ce dernier document n'a aucune valeur au Royaume de Belgique. En effet si le passeport diplomatique de Rukara Mohamed facilite le transport des sommes d'argent colossales et de la drogue, cela compromet ce document de voyage, les facilités et les honneurs qui vont avec. Une image qui ne serait pas honorable dans le concert des nations civilisées. Voilà une autre raison qui milite en faveur de la prise des mesures conservatoires contre Rukara Mohamed : la sauvegarde de l'honneur et de l'image de la nation burundaise. Face à la demande pressante des sanctions contre Rukara, force est de constater que la réaction du Parlement et de la justice burundais se font attendre. Et pourtant les dossiers noirs contre Rukara ne cessent de tomber. Ainsi nous apprenons que Mohamed Rukara, qui ignorait que l'Europe n'est pas le paradis des biens mal acquis, est propriétaire d'un bien immobilier à Rouans, une ville du département de la Loire-Atlantique et de la région des pays de la Loire. C'est en France. Tout compte fait le cas Rukara est un cas d'école ! Même son porte parole Ndiho Jorume qui était toujours présent pour défendre le boss n'ose pas se lancer à l'eau. Dès lors les instances habilitées devraient prendre leur responsabilité. Car cet argent illicite qui est entre les mains de la justice belge ne reviendra plus jamais dans les mains de Rukara. Cette perte énorme risque d'affecter les facultés du distingué Mohamed Rukara. Au demeurant pour l'heure Rukara a besoin d'un psychiatre et non d'un poste de Médiateur. S'il y a des honorables députés, honorables sénateurs, libérer Rukara de ce fardeau de Médiateur de la République ! Pancrace CIMPAYE.